

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 juillet 2012.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 V. 90** - Voeu relatif à la réservation d'espaces pour des locaux associatifs sur les terrains Clichy-Batignolles.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le vœu adopté à l'unanimité du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant le projet d'aménagement des terrains Clichy Batignolles qui compte de nombreux programmes résidentiels ;

Considérant que les associations jouent un rôle important pour le lien social dans les quartiers ;

Considérant que de nombreuses associations du 17<sup>ème</sup> sont à la recherche de locaux dans l'arrondissement ;

Considérant la possibilité d'étudier la création de locaux associatifs dans le cadre de la programmation des constructions sur la ZAC « Clichy-Batignolles » ;

Sur la proposition de Mme Annick LEPETIT, M. Patrick KLUGMAN, Mme Isabelle GACHET et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Demande :

A M. le Maire de Paris que l'aménageur Paris Batignolles Aménagement puisse étudier les besoins du monde associatif dans le 17<sup>ème</sup> afin de les intégrer dans le cadre des aménagements de Clichy Batignolles en vue de la réservation de locaux associatifs, en concertation avec les directions de la Ville, les associations et les élus du 17<sup>ème</sup> arrondissement.